



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVENUE DE L'EUROPE ET ROUTE DE SAINT PAUL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de GRDF pour une intervention de l'entreprise TRP NORMANDIE en date du 17 juin 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de suppression de 6 branchements gaz sur ouvrages existants sis 1, 3, 5 avenue de l'Europe et 41, 43, 45 route de Saint Paul à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : Les entreprises TRP NORMANDIE et GRDF sont autorisées à occuper le domaine public avenue de l'Europe et route de Saint Paul à Pont-Audemer, à compter du lundi 30 juin 2025 et ce pour une durée de 90 jours, afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons. Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux et une signalétique permettant la circulation des piétons sur un axe sécurisé sera mis en place par les entreprises TRP NORMANDIE ET GRDF.

Article 3 : Les entreprises TRP NORMANDIE et GRDF devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

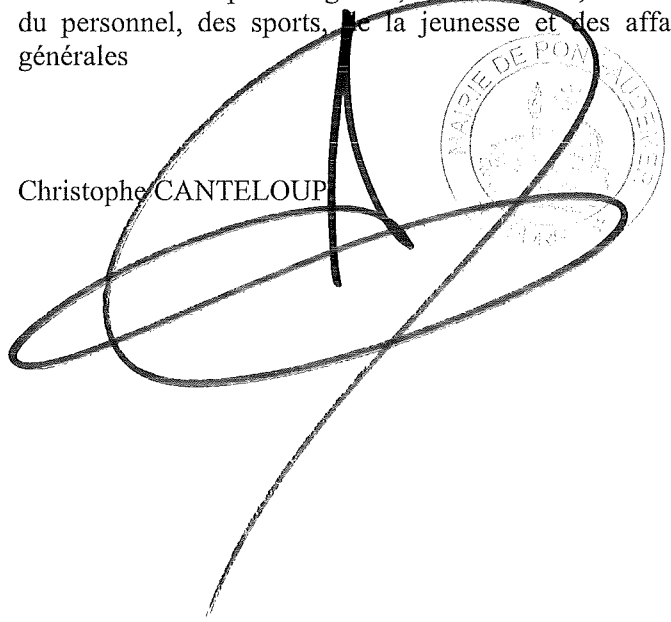
Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers, GRDF, et l'entreprise TRP NORMANDIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text and stamp. The signature consists of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONT-AUDEMER' around the top edge and '1840' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a tree and a figure.